



Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le **21 DEC. 2017**

ID : 060-200066975-20171213-DEL2017CC09128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-09-128

Dépôt d'une demande de subvention, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, concernant la réhabilitation de la desserte externe du Parc d'Activités des Portes de Senlis (Chemin des Rouliers)

**SEANCE
DU 13 DECEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Jean-Marc De La
BEDOYERE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleutines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) à Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHIAI Guillaume (Fleurines)
* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint-Frambourg)
* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
* Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Madame MIFSUD Florence (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur l'hève)
* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 37 présents, 11 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le dossier accompagnant la présente délibération comprendra les éléments suivants :

- Délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2017,
- Notice explicative,
- Plan de financement prévisionnel,
- Echancier de réalisation des travaux,
- Attestation de libre disposition du terrain
- Attestation de non commencement des travaux,
- Plan de localisation.

Délibération

Yu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Yu la délibération du 8 Novembre 2017, votée en Conseil Communautaire, relative à une décision modificative n°3 du budget principal, inscrivant des crédits destinés à la réhabilitation de cette desserte pour un montant prévisionnel de 100 000,00 euros (chapitre n°21 immobilisations incorporelles / article n°2151 : réseaux de voirie),

Yu le Guide des aides aux communes et EPCI de l'Oise,

Considérant que la loi n°2015-991, du 7 Août 2015 NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des EPCI, avec un transfert des compétences en matière économique, aux EPCI, au 1^{er} Janvier 2017,

Considérant la nécessité de voir cette opération aboutir, afin de permettre l'installation d'entreprises et développer le Parc d'Activités des Portes de Senlis,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :



21 DEC 2017

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer un dossier de subvention, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, concernant l'opération susvisée,

- **A EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer un dossier de subvention, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, concernant l'opération susvisée,

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **21 DEC. 2017**
Et de l'affichage le : **21 DEC. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **21 DEC. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER